

DATE DE PUBLICATION : 21 décembre 2011

Le directeur général
des Activités fiduciaires et de Place

Objet : délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, second sous-gouverneur, le 15 novembre 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Chantal BOUCHER, directeur des Grands Projets fiduciaires (DGPF) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian DELHOMME, adjoint au directeur de la DGPF, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (hors taxes), relatif à l'exercice des activités de la DGPF.

M^{me} Chantal BOUCHER et M. Christian DELHOMME peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DGPF.

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Henri JULLIEN
Directeur général